



ZOLL Medical Corporation

# Code de conduite

©2022 ZOLL Medical Corporation.  
All rights reserved.

**ZOLL**<sup>®</sup>  
an Asahi Kasei company

## Engagement de ZOLL envers les pratiques commerciales éthiques

Tous les membres du personnel de ZOLL sont résolus à respecter la multitude de lois et de réglementations qui affectent une société mondiale de soins de santé comme la nôtre. Nous reconnaissons qu'une coordination étroite entre nos différentes entreprises est nécessaire, ainsi que la coopération de tous.

Ce Code de conduite reflète notre conviction commune que, chez ZOLL, la conformité est la responsabilité de chacun. Il représente la **norme** à laquelle nous adhérons, l'**engagement** que nous prenons envers nos patients, prestataires, clients et partenaires, et il se manifeste **concrètement** dans les actions quotidiennes de nos collaborateurs, nos responsables et nos dirigeants.

Chez ZOLL, nous nous sommes toujours engagés à agir justement et correctement. Nous accordons une grande valeur à la flexibilité et à l'autonomie dont bénéficient les entreprises au sein de notre groupe, mais nous devons reconnaître que cette indépendance présente un certain risque. Nous travaillons tous dans un secteur hautement réglementé, et il peut s'avérer compliqué et difficile de servir les patients, les prestataires, les premiers intervenants et nos autres clients dans le monde entier, tout en essayant de partager les leçons apprises et d'éviter toute erreur.

La manière dont nous menons nos activités montre que nous sommes – une équipe dédiée à la fourniture de technologies qui sauvent et préservent la vie des patients aux quatre coins du monde.



Jon Rennert, président-directeur général



## Table Des Matières

### 3 Introduction

Engagement envers des pratiques commerciales éthiques  
Mission et valeurs  
Déclaration concernant les représailles

### 4 S'orienter dans les zones grises Objectif, portée et limites du Code

### 5 À qui s'adresser concernant les questions relatives au Code

Signalement de préoccupations

### 6 Responsabilité des collaborateurs

### 7 Obligations des responsables Interactions avec les patients, les professionnels de santé et les clients

Engagement envers la qualité  
Engagement envers la rétroaction des clients

### 8 Commerce mondial

Lutte contre la corruption

Lois antitrust et règles de concurrence loyale

Publicité et promotion

### 9 Droits de l'homme

Activité politique

### 10 Approvisionnement et achat Respect de la vie privée Environnement sûr

### 11 Non-discrimination et prévention du harcèlement

Interactions respectueuses

### 12 Utilisation des médias sociaux Conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus

### 13 Investissements personnels et intérêts commerciaux extérieurs

Cadeaux et marques de courtoisie

### 14 Intégrité financière Protection des actifs de ZOLL

Propriété intellectuelle et informations confidentielles

### 15 Délit d'initié

Infractions au Code de conduite







## Introduction

ZOLL® Medical Corporation, ainsi que ses divisions et filiales (« ZOLL ») ont élaboré ce Code de conduite (le « Code ») pour refléter les valeurs fondamentales d'éthique auxquelles nous adhérons, ainsi que notre engagement à agir justement et correctement, en toute circonstance. Nous encourageons nos collaborateurs à rechercher les meilleures solutions à long terme pour les patients, clients, professionnels de santé (HCP), fournisseurs et collègues.



## Engagement envers des pratiques commerciales éthiques

ZOLL s'engage à fournir un environnement de travail honnête et productif qui met en valeur le travail d'équipe, la diversité et la communication ouverte. Nous sommes conscients des problèmes complexes susceptibles de se présenter dans le cadre de nos activités. Nous comptons sur nos collaborateurs et nos partenaires pour respecter les normes professionnelles et éthiques les plus rigoureuses, faire preuve de bon jugement à tout moment et demander conseil en cas de doute sur la manière de procéder.



## Mission et valeurs

ZOLL a pour mission d'améliorer la capacité de ses clients à sauver des vies, en faisant progresser la médecine de réanimation, la médecine intensive et les soins d'urgence. La qualité que nous visons est définie par les attentes de nos clients. Nous estimons qu'à long terme, les relations professionnelles de confiance sont fondées sur l'honnêteté, la transparence et l'équité.

## Déclaration concernant les représailles

ZOLL s'engage à soutenir les actions éthiques de ses collaborateurs. Nous n'autorisons aucune forme de représailles (provenant d'un responsable, d'un collègue ou de quiconque) à l'encontre d'une personne qui soulève une question de bonne foi ou qui signale un éventuel problème d'intégrité. Notre politique d'interdiction des représailles concerne également toute personne qui collabore pleinement ou qui participe à une enquête, ou encore qui aide à résoudre un problème d'intégrité.

## Objectif, portée et limites du Code

Le Code est le cadre dans lequel sont définies les attentes de ZOLL en matière de conduite de ses collaborateurs. Il fournit des directives sur un grand nombre d'activités, sans pouvoir toutefois aborder toutes les situations possibles. À ce titre, ZOLL s'attend à ce que ses collaborateurs et partenaires suivent la lettre ainsi que l'esprit du Code, et demandent conseil lorsqu'ils sont confrontés à des situations non traitées explicitement dans ce document. Cela veut dire que vous devez :

- Comprendre les domaines abordés dans le Code, les politiques et procédures de ZOLL, ainsi que les lois en vigueur qui s'appliquent à vos fonctions ;
- Respecter les exigences légales applicables dans tous les lieux où nous exerçons nos activités ;
- Adopter un comportement conforme au Code, aux politiques et procédures de ZOLL et aux lois en vigueur ;
- Signaler toute préoccupation ou toute suspicion d'infraction au Code, aux politiques et procédures de ZOLL ou aux lois en vigueur ;
- Attester avoir lu, compris et accepté de suivre le Code, lorsque l'on vous le demande, et reconnaître que le respect du Code fait partie de vos obligations de travail.

## S'orienter dans les zones grises

ZOLL fournit des technologies qui contribuent à sauver des vies dans des environnements de soins critiques actifs tels que les hôpitaux et les ambulances, dans les environnements du quotidien tels que les hôtels, les salles de sport et les écoles, ainsi que sur le champ de bataille. Les collaborateurs de ZOLL, partout dans le monde, s'engagent à agir justement, au jour le jour. ZOLL compte sur l'intégrité de ses collaborateurs, sur leur propre sens de l'éthique, ainsi que sur leur courage moral qui les incite à agir justement et à savoir quand et à qui demander de l'aide.

## À qui s'adresser concernant les questions relatives au Code

Nous disposons des ressources et de l'expertise nécessaires pour répondre à toute question qui se présente et fournir des conseils et solutions, notamment :

**Les supérieurs hiérarchiques, les responsables de division et les dirigeants de l'entreprise** qui sont disponibles pour répondre à toute question et qui connaissent généralement le mieux les directives qui s'appliquent aux activités de votre division, votre service ou votre équipe.

**Le service des Ressources humaines** peut expliquer et répondre aux questions concernant les politiques d'emploi, les avantages sociaux et les problèmes liés au milieu du travail.

**Le service juridique** peut expliquer et interpréter les exigences du Code et fournir des directives concernant la manière d'agir au nom de ZOLL, dans le respect de la loi.

**Le service Conformité, protection de la vie privée et gouvernance** peut offrir des conseils et des directives concernant nos interactions avec les professionnels de santé et les agents de la fonction publique, ainsi que sur le respect de la vie privée et la protection des données personnelles de nos parties prenantes. Vous pouvez nous joindre à tout moment à l'adresse suivante : [compliance@zoll.com](mailto:compliance@zoll.com).

**Le service Qualité et Affaires réglementaires** peut expliquer et répondre aux questions concernant la qualité, la sécurité, l'efficacité et la conformité réglementaire de nos produits, ainsi que nos processus de chaîne d'approvisionnement.



### Signalement de préoccupations

Toute préoccupation peut être signalée directement aux groupes susmentionnés ou par l'intermédiaire de la ligne d'assistance sécurisée de ZOLL qui permet à toute personne (y compris les collaborateurs, les partenaires commerciaux, les clients, etc.) de signaler d'éventuelles infractions au Code, aux autres politiques d'entreprise ou aux lois et réglementations en vigueur dans le monde entier.

Les signalements peuvent être soumis à [Compliance@zoll.com](mailto:Compliance@zoll.com), [Dataprotectioninquiries@zoll.com](mailto:Dataprotectioninquiries@zoll.com) (s'ils concernent la protection des données personnelles) ou par l'intermédiaire des méthodes décrites dans la *Politique de dénonciation et de plainte relative au Code de conduite*, dont certaines permettent de communiquer anonymement.





## Responsabilité des collaborateurs

Les collaborateurs de ZOLL doivent être conscients du fait que leurs performances au travail ont un impact direct sur la vie des patients et sur les moyens de subsistance de nombreuses personnes. Les collaborateurs sont responsables de la qualité du travail qu'ils effectuent. Tous les collaborateurs sont tenus d'agir de manière responsable, équitable et éthique dans toutes les relations avec les clients, les fournisseurs, les distributeurs, les consultants et autre personnel de ZOLL. Les collaborateurs ne doivent jamais approuver un document ou traiter un produit sans l'avoir inspecté.

## Obligations des responsables

Les responsables, à tous les échelons, sont tenus de promouvoir une culture d'intégrité. ZOLL compte sur eux pour servir de modèles. Les responsables doivent veiller à ce que les collègues qui relèvent d'eux se sentent suffisamment à l'aise pour soulever des questions et faire part de préoccupations, sans crainte de représailles. Ils doivent également s'assurer que toute préoccupation ou question est communiquée de manière professionnelle et dans les plus brefs délais, et qu'aucune norme d'intégrité n'est compromise dans le but d'obtenir des résultats commerciaux. Les responsables doivent consulter les partenaires aux services juridique, Conformité ou RH s'ils estiment que des conseils supplémentaires seraient bénéfiques, compte tenu de la situation.



## Interactions avec les patients, les professionnels de santé et les clients

Les patients et les clients sont au cœur des activités de ZOLL. Nous estimons que la qualité de notre service client est essentielle à notre succès commercial. Les clients de ZOLL doivent être acquis au travers d'interactions commerciales professionnelles visant à mettre en valeur la supériorité des services et des produits de ZOLL, et jamais au travers d'une conduite ou de relations contestables ou contraires à l'éthique.

ZOLL n'offre jamais de paiements, de cadeaux, de gratifications ni d'autres formes d'incitation inappropriées dans le but d'obtenir des contrats. Nous n'offrons jamais de récompenses ni de pots-de-vin pour inciter l'achat des produits ou services de ZOLL. ZOLL est un membre d'AdvaMed et respecte le Code de déontologie d'AdvaMed, ainsi que tous les autres codes de conduite pertinents dans le secteur. Nous exerçons nos activités dans les limites des pratiques commerciales généralement acceptées dans les pays où nous opérons ET dans le respect des lois et réglementations régissant nos activités dans les pays concernés. Nous comptons sur tous nos collaborateurs pour respecter ces politiques.



### Engagement envers la qualité

L'engagement de ZOLL envers la qualité implique une prise de responsabilité en vue d'améliorer nos pratiques de travail, d'aider nos patients et consommateurs, et de conserver leur confiance. Nous avons à cœur de fournir des produits et services de qualité, et nous cherchons continuellement à les améliorer. ZOLL s'engage à respecter ou à surpasser toutes les normes de qualité établies par la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis et tout autre organisme de réglementation. Les collaborateurs de ZOLL sont tenus de signaler, à leur supérieur hiérarchique ou à un responsable du service Contrôle qualité ou Assurance qualité, toute préoccupation concernant la qualité. Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique de votre division relative à la qualité.



### Engagement envers la rétroaction des clients

ZOLL s'engage à mesurer la satisfaction de ses clients. Cela nous permet de penser comme eux et de mieux les servir. ZOLL contrôle régulièrement ses fournisseurs et prestataires pour s'assurer que leurs produits sont de la plus haute qualité. ZOLL vise à accroître sa valeur aux yeux du client, en développant de nouveaux produits sûrs et efficaces.



## Lutte contre la corruption

ZOLL exerce ses activités de manière transparente et dans le souci de l'éthique. ZOLL interdit toute forme de pots-de-vin et tout acte de corruption par son personnel, ses sous-traitants ou ses partenaires commerciaux. Les représentants de ZOLL ne doivent jamais offrir, promettre, autoriser ou verser un paiement ou un avantage dans le but d'influencer indûment un agent de la fonction publique, un professionnel de santé ou toute autre personne, y compris des entités commerciales et des professionnels exerçant à titre individuel, dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans les relations que nous entretenons avec les professionnels de santé employés par des autorités publiques ou affiliés à celles-ci, ce type d'activités doit toujours respecter les lois, réglementations, exigences professionnelles et codes de secteur applicables, y compris les réglementations locales relatives à la transparence et aux pots-de-vin. Pour en savoir plus, veuillez consulter la *Politique de lutte contre la corruption* de ZOLL.

## Lois antitrust et règles de concurrence loyale

ZOLL soutient pleinement les principes sur lesquels reposent les lois antitrust et celles sur la concurrence loyale, qui garantissent une concurrence, libre et ouverte, sur le marché. Ces lois sont complexes ; par conséquent, toute collaboration avec un concurrent ou toute action susceptible d'avoir un effet anticoncurrentiel indu doit être approuvée au préalable par le service juridique de ZOLL.

## Publicité et promotion

ZOLL forme un large éventail de parties prenantes à l'utilisation sûre et efficace de ses produits, technologies et services. Nous fournissons des informations fiables afin que les acheteurs et les utilisateurs de nos produits puissent prendre des décisions éclairées. Nous veillons également à suivre toutes les lois, les réglementations et les pratiques du secteur en matière de commercialisation et de promotion de nos produits.

## Commerce mondial

ZOLL exerce ses activités dans le monde entier. Nous sommes tenus de respecter les lois relatives au contrôle des importations et exportations et les lois sur les sanctions économiques qui régissent le transfert de certains produits, articles, logiciels et technologies, ainsi que la prestation de certains services et de certaines interactions avec les tiers. Les lois et les réglementations, en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités, peuvent s'avérer très complexes. Nous nous conformons à toutes ces lois et réglementations, ainsi qu'à nos propres politiques internes, lors de l'importation et de l'exportation de nos produits. Pour en savoir plus, veuillez consulter la *Politique de contrôle des exportations* de ZOLL.



## Droits de l'homme

ZOLL défend les droits fondamentaux de l'homme en respectant le droit du travail en vigueur au niveau local, et nous interdisons à nos collaborateurs, fournisseurs, prestataires ou autres parties prenantes de recourir au travail des enfants ou au travail forcé. Nous nous conformons également aux lois applicables sur les salaires et les heures de travail, notamment les règles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et au nombre maximal d'heures de travail. Nous promouvons un environnement de travail positif et inclusif fondé sur le respect de la personne et libre de toute discrimination ou de tout harcèlement.

## Activité politique

ZOLL encourage ses collaborateurs à s'engager personnellement dans le processus politique, notamment en faisant du bénévolat et en versant des contributions aux candidats ou autres causes de leur choix, selon leurs convictions et valeurs personnelles. Étant donné la complexité des lois gouvernant les activités et les contributions politiques, l'engagement politique des collaborateurs, à titre personnel, ne doit pas donner l'impression de représenter le point de vue de ZOLL. En outre, le personnel de ZOLL n'est pas autorisé à utiliser les ressources de ZOLL pour effectuer des contributions politiques. Les collaborateurs et autres représentants de ZOLL ne sont pas autorisés à solliciter des contributions au nom d'un parti politique, d'un candidat à une fonction publique ou d'une cause politique pendant les heures de travail ou sur la propriété de ZOLL, sans l'autorisation écrite du PDG de ZOLL.

## Approvisionnement et achat

ZOLL achète de nombreux articles nécessaires à la réalisation de ses activités, notamment des composants utilisés dans la recherche, le développement et la fabrication, des fournitures et du matériel de bureau, ainsi que des services de restauration dans le cadre des réunions. Nous devons agir impartialement envers les vendeurs, fournisseurs et autres prestataires de services lors de tout achat, y compris ceux indiqués ci-dessus. Le personnel est tenu de suivre les politiques d'approvisionnement et d'achat établies par ZOLL. Les collaborateurs qui sont impliqués dans les processus d'offres, ou qui proposent de fournir des produits et services en vertu d'un accord contractuel avec une autorité publique, doivent comprendre et suivre les règles des marchés publics.

## Respect de la vie privée

ZOLL, dans la mesure nécessaire pour exercer ses activités, collecte et conserve certaines données personnelles concernant ses collaborateurs, ses partenaires, ainsi que les patients, les professionnels de santé et autres parties prenantes. Nous sommes tenus de respecter toutes les lois applicables et les politiques de ZOLL relatives à la collecte et à la protection des données personnelles, le cas échéant. ZOLL collecte et utilise les renseignements personnels sur la santé conformément aux lois et réglementations des pays dans lesquels les données sont collectées et la société est implantée.

Les données personnelles doivent être collectées uniquement à des fins commerciales légitimes, ne doivent être communiquées qu'aux personnes disposant d'une autorisation d'accès, doivent être protégées conformément aux politiques de sécurité et ne doivent être conservées que le temps nécessaire à la réalisation des fins commerciales déterminées. Nous devons également veiller à ce que les tiers disposant d'un accès aux données personnelles soient dans l'obligation contractuelle de les protéger conformément aux normes applicables sur la protection des données.

Pour en savoir plus sur les règles connexes relatives à la protection des données, veuillez consulter la *Politique sur l'utilisation des technologies* de ZOLL.

## Environnement sûr



ZOLL s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sécurisé pour son personnel, ses sous-traitants et ses clients. La santé et la sécurité de l'ensemble du personnel sont une priorité absolue dans tous nos sites. Nous devons continuellement déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir les blessures, les maladies et les problèmes environnementaux sur les lieux de travail. Il vous incombe de signaler immédiatement tout comportement ou toute activité susceptible de compromettre la sécurité de votre lieu de travail ou de l'environnement.





## Non-discrimination et prévention du harcèlement

ZOLL est résolue à créer un environnement de travail libre de harcèlement et de discrimination. Le harcèlement peut se présenter sous diverses formes – verbales et physiques – et peut contribuer à un milieu de travail hostile. Il incombe à chaque collaborateur de se familiariser avec la *Politique anti-harcèlement* de ZOLL et de respecter cette politique lors de toutes interactions entre collègues, ainsi que dans le cadre des relations avec les fournisseurs et les clients. Le personnel doit se comporter de manière appropriée, aussi bien au travail que lors de la participation aux événements parrainés par ZOLL.

## Interactions respectueuses

ZOLL estime que chaque personne mérite d'être traitée avec courtoisie et respect, quels que soient sa fonction et son niveau hiérarchique au sein de la société. Les collaborateurs sont tenus d'adopter un comportement courtois et respectueux envers les autres. Il incombe à chaque collaborateur de tenir compte de l'impact de son comportement et de ses décisions sur les personnes avec lesquelles il ou elle traite, et d'agir en conséquence. Le manque de respect, en paroles ou en actes, envers les patients, les collègues, les clients, les fournisseurs ou toute autre personne pendant l'exercice de ses fonctions ou en tant que représentant de ZOLL, est inacceptable et entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les collaborateurs de ZOLL doivent valoriser la diversité d'expériences et de points de vue dans le cadre de leur travail. Nous reconnaissons que le fait d'exprimer et d'encourager des différences d'opinions au travail peut stimuler la créativité et mettre à l'épreuve notre façon de penser, tous deux des facteurs essentiels nous permettant de créer le meilleur environnement de travail possible pour notre personnel, ainsi que les meilleurs résultats pour nos clients.

## Utilisation des médias sociaux

ZOLL opère dans le secteur fortement réglementé des soins de santé. C'est pourquoi il est important que les collaborateurs fassent preuve de prudence lorsqu'ils publient des messages sur les réseaux sociaux concernant leurs activités professionnelles. Les collaborateurs sont autorisés à aimer, partager et soutenir les messages publiés sur les comptes de médias sociaux officiels de ZOLL, mais doivent s'abstenir de publier, sur leurs réseaux sociaux personnels, des allégations, des déclarations comparatives ou des commentaires éventuellement réglementés concernant les produits ou les services de ZOLL. Si les membres du personnel constatent des publications négatives sur les médias sociaux concernant ZOLL ou ses produits, ils ne doivent pas y répondre, mais doivent le signaler au service Communications d'entreprise. Pour en savoir plus, veuillez consulter la *Politique de communications avec les personnes extérieures à ZOLL*.

## Conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus

ZOLL considère qu'il y a conflit d'intérêts lorsqu'un intérêt personnel ou une activité personnelle d'un collaborateur influence ou entrave, ou a le pouvoir d'influencer ou d'entraver l'exécution de ses fonctions ou d'avoir des répercussions négatives sur les activités de ZOLL. Les processus établis par ZOLL pour la gestion des conflits d'intérêts visent à favoriser la transparence, ce qui permet aux responsables d'aider le personnel à éviter les situations potentiellement risquées.

Les collaborateurs doivent s'abstenir de participer à des activités qui présentent un conflit d'intérêts potentiel, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de ZOLL. Il incombe au collaborateur de consulter son responsable en cas de doute concernant la possibilité d'un conflit d'intérêts dans une situation particulière.

Les collaborateurs et les sous-traitants de ZOLL sont tenus de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel à leur supérieur hiérarchique immédiat ou leur responsable, au Directeur juridique ou au Directeur de la conformité, qui détermineront si ce conflit d'intérêts potentiel présente un problème ou est acceptable. Les conflits d'intérêts potentiels ne sont pas tous interdits, mais ils doivent tous être signalés afin d'assurer qu'ils respectent l'objectif de la politique.

Parmi les conflits d'intérêts devant être divulgués, on peut citer les situations dans lesquelles vous ou un membre de votre famille immédiate :

- possédez, ou détenez une participation à une entreprise qui fournit des services à un client, un fournisseur ou tout autre partenaire commercial de ZOLL ;
- possédez, ou détenez une participation à une entreprise qui fournit des services à un concurrent de ZOLL ou à un distributeur d'un concurrent de ZOLL ;
- entretenez une relation financière ou intime avec un(e) employé(e) d'un client ou d'un fournisseur de ZOLL ou avec un(e) clinicien(ne) qui prescrit des produits ZOLL ; ou
- embauchez un membre de la famille ou influencez l'embauche d'un membre de la famille chez ZOLL.

En outre, il est interdit aux collaborateurs de tirer un avantage quelconque d'occasions révélées dans le cadre de l'utilisation des actifs de ZOLL ou de sa propriété ou ses informations, ou dans le cadre de leurs fonctions (à titre personnel ou pour les membres de leur famille).



## Investissements personnels et intérêts commerciaux extérieurs

ZOLL est consciente du fait que de nombreux collaborateurs ont des investissements extérieurs à la société, notamment des plans d'épargne retraite et d'autres types de planification financière personnelle. Cette section concerne les investissements ou les intérêts commerciaux extérieurs susceptibles de présenter un conflit d'intérêt, réel ou potentiel, compte tenu de la fonction du collaborateur chez ZOLL. Les collaborateurs ne doivent ni détenir ni investir directement dans des entreprises qui traitent avec ZOLL, y compris les fournisseurs lorsque le collaborateur occupe un rôle dans la prise de décision concernant l'utilisation du fournisseur concerné. Si un collaborateur détient un intérêt extérieur dans une société qui est en concurrence avec ZOLL, qui fournit des services à ZOLL ou qui tire profit du poste que le collaborateur occupe chez ZOLL, il lui incombe d'en faire part au service Conformité ou au service juridique de ZOLL afin qu'ils puissent examiner la situation.

## Cadeaux et marques de courtoisie

Les collaborateurs de ZOLL et ses sous-traitants ne sont pas autorisés à solliciter des cadeaux, des divertissements ou des loisirs, à des fins personnelles. Ils doivent informer leur responsable des cadeaux non sollicités offerts par les fournisseurs ou les partenaires commerciaux, et le responsable décidera si ces cadeaux doivent être retournés. Les collaborateurs ne sont autorisés, en aucun cas, à accepter des cadeaux en espèces ou en équivalents d'espèces, ou des cartes cadeaux. Les cadeaux inappropriés peuvent compromettre l'intégrité de nos relations avec les clients, fournisseurs et distributeurs, et peuvent créer des conflits d'intérêts, réels ou perçus, dans nos interactions avec d'autres tiers. Bien que les marques de courtoisie professionnelles puissent être acceptées lorsque justifiées dans le cadre de relations commerciales, notamment les repas lors d'événements autorisés, ZOLL compte sur ses collaborateurs pour faire preuve de bon sens afin d'éviter tout conflit d'intérêt, réel ou perçu.



## Intégrité financière

Les collaborateurs de ZOLL sont tenus d'assurer l'exactitude et la fiabilité des documents financiers de ZOLL. Le fait de conserver des documents financiers exacts permet à ZOLL d'assurer le respect des pratiques commerciales légales et éthiques et d'éviter toute activité frauduleuse ou contraire à l'éthique. Toutes les transactions, y compris les notes de frais, doivent être documentées, de manière complète et précise, et comptabilisées dans les livres de ZOLL, conformément aux politiques et procédures écrites de comptabilité de ZOLL.

Les responsables financiers des entités de ZOLL, y compris des filiales étrangères, sont tenus d'exprimer leurs avis indépendants et de soulever toute question importante auprès du plus haut responsable commercial ou financier au niveau local, ou au niveau de l'entreprise. Pour en savoir plus, veuillez consulter la *Politique anti-fraude* de ZOLL.

## Protection des actifs de ZOLL

Les actifs de ZOLL doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes. Tous les collaborateurs sont tenus de protéger les actifs de ZOLL et d'assurer leur utilisation efficace. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur la rentabilité de ZOLL et sont donc interdits. Tout incident suspecté de fraude ou de vol doit être signalé immédiatement afin qu'il puisse faire l'objet d'une enquête.

## Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Le personnel de ZOLL doit faire particulièrement attention à ne pas divulguer d'informations confidentielles ou exclusives par l'intermédiaire de courrier électronique, téléphone, messagerie vocale, médias sociaux ou tout autre moyen de communication, et doit veiller à préserver la bonne réputation de ZOLL, sur site comme hors site.

Les « informations confidentielles » désignent les renseignements non publics qui, si divulgués, pourraient nuire à ZOLL d'une certaine manière ou compromettre son obligation de préserver la confidentialité des données de tiers. Les informations confidentielles comprennent, mais sans s'y limiter, les informations financières, rapports et prévisions ; les inventions, améliorations et autres propriétés intellectuelles ; les secrets commerciaux ; le savoir-faire ; les conceptions ; les logiciels et codes associés ; les informations ou les plans de vente ou de marketing ; les listes de clients ; les plans de développement, clients potentiels et opportunités, ainsi que les données personnelles des collaborateurs. Les informations confidentielles comprennent les renseignements confidentiels des tiers avec lesquels ZOLL entretient des relations commerciales.

Veuillez consulter également la *Politique d'utilisation des technologies de ZOLL* et la *Politique de communication avec les personnes extérieures à ZOLL*.

## Délit d'initié

ZOLL interdit à tout membre du personnel d'utiliser des informations non publiques obtenues en qualité de salarié, pour son propre bénéfice ou le bénéfice d'autrui et/ou au détriment de ZOLL.

Par ailleurs, la société mère de ZOLL, Asahi Kasei Corporation, est une société cotée en bourse. Toutes les transactions impliquant Asahi Kasei Corporation Securities (« AK Securities ») doivent être approuvées au préalable par le Directeur juridique de ZOLL.

Les collaborateurs ne sont pas autorisés à :

- négocier des titres d'Asahi Kasei Corporation, y compris des actions négociées à la Bourse de Tokyo et des certificats américains de dépôt d'actions aux États-Unis, ou faire négocier des titres d'AK par des tiers pour votre compte, pendant que vous détenez des informations non publiques importantes concernant ZOLL ou toute autre société appartenant au groupe Asahi Kasei ; ou
- transmettre des informations non publiques importantes concernant ZOLL ou une autre société du groupe Asahi Kasei à des tiers qui peuvent ensuite négocier les titres AK ou transmettre ces informations à des tiers qui peuvent négocier des titres AK ; ou
- négocier des titres de **toute** société dans votre propre intérêt, en raison de votre accès à des informations confidentielles (consulter la section Informations confidentielles du présent Code).

Une information importante désigne tout renseignement – bon ou mauvais – qui pourrait raisonnablement influencer la décision d'un investisseur dans les titres d'AK, notamment les informations concernant les résultats financiers ou les prévisions financières ; les éventuelles fusions ou acquisitions ; les changements importants au niveau de la direction ; le succès ou l'échec des essais cliniques ; l'obtention ou la perte de contrats ou de clients importants ; le développement ou l'approbation de nouveaux produits importants ; les futurs rappels de produits ; ou toute autre information non publique (c'est-à-dire qui n'a pas été largement diffusée auprès des services d'information).

## Infractions au Code de conduite



ZOLL traite les infractions au Code de conduite très sérieusement. Les collaborateurs sont tenus de connaître, de comprendre et de respecter le Code dans le cadre de leur travail chez ZOLL. Si un collaborateur a une question concernant une partie quelconque du Code, il doit l'adresser à son responsable, ou à toute autre personne compétente, afin d'assurer une bonne compréhension avant de signer. Les infractions au Code sont passibles de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.